

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL.

TELEPHONES:

ADMINISTRATION 7461

REDACTION: Main

FAIS CE QUE DOIS!

DES CHIFFRES QUI FONT REFLECHIR

Le ministre des Finances a déposé hier aux Communes ses prévisions budgétaires pour le prochain exercice. Il faut bien, mon Dieu! songer, de temps à autre, à ces minces détails, si infimes qu'ils paraissent au regard de l'urgence qui nous presse et du salut de l'Empire dont la pensée obsède depuis quelques mois le cerveau de nos politiques. Pour absorber qu'ils soient par l'accomplissement des devoirs propres de MM. Asquith et Churchill, nos ministres ne peuvent tout de même complètement oublier qu'ils ont charge des intérêts canadiens, qu'il est des travaux publics qui réclament leur attention, etc.

Ils nous ont donc exposé leur projet de budget pour l'année prochaine. Tout incomplets qu'ils sont—car ils ne tiennent pas compte des "estimés supplémentaires" qui devront les enfler encore—des chiffres produits hier ne peuvent manquer de faire réfléchir les Canadiens ordinaires.

Ils atteignent un total de \$180,000,000, en chiffres ronds—exactement, \$179,572,182. Et ceci ne comprend pas un sou pour les "super-dreadnoughts."

On pourra discuter les détails de ce projet de budget, mais il est certain que, dans l'ensemble, il apparaît justifié par les besoins du pays. Il correspond, dans l'ensemble toujours, à des nécessités évidentes.

Il laisse en même temps prévoir des augmentations plus considérables et qui seront également justifiées: il ne tient pas compte de besoins réels et urgents auxquels il faudra bien que, un jour ou l'autre, on se décide à faire face—telle la construction du canal de la Baie Georgienne.

On ne saurait donc se faire illusion: le chiffre de notre dette ira s'augmentant sans cesse. C'est la condition fatale d'un pays neuf, où tant de choses restent à faire, et d'un pays vaste, très peu peuplé, où les travaux publics comportent des dépenses hors de proportion avec le chiffre actuel de la population.

Ces dépenses, si nous les faisons, nous les faisons pour nous-mêmes, et non pour les autres. Elles nous servent à nous-mêmes, et non à d'autres. Elles nous servent à nous-mêmes, et non à d'autres. Elles nous servent à nous-mêmes, et non à d'autres.

C'est un point de vue dont l'examen du budget devrait rapprocher les Canadiens qui pensent.

On nous parle beaucoup de "nos devoirs envers l'Empire." Notre premier devoir est envers cette partie de l'Empire que nous habitons, où nous sommes nés et que la Couronne britannique a confiée à nos soins. Si nous n'accomplissons pas ce devoir, personne ne s'en chargera pour nous—et nous aurons trahi à la fois la confiance de la Couronne et nos propres intérêts.

Devant les chiffres du budget, qui ne sont que les annonceurs de dépenses plus considérables encore, il est plus temps que jamais de rappeler aux politiciens de toute couleur que le Canada n'a pas trop de ressources pour le développement et la défense de son territoire, qu'avant de courir les aventures européennes ou asiatiques, il doit s'occuper de ses propres affaires.

Comme le disait M. Laurier, au temps où, fidèle écho de la tradition canadienne, il traduisait la pensée intime des hommes politiques de tous les partis, la situation de notre pays est très différente de celle de l'Angleterre, "les plus lourds articles de notre budget" sont "les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports et les voies de transport."

"Voilà (nous citons toujours M. Laurier) le champ où doit s'exercer notre activité. Et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre." (Débats de la Chambre des Communes pour 1902, séance du 15 avril).

Omer HEROUX.

DECISION IMPORTANTE

ECHOS D'UNE CRISE

La décision du Conseil Privé dans la cause de la Royal Bank vs la province de l'Alberta est une importance exceptionnelle, comme l'était aussi l'acte législatif qui l'a provoquée.

On se rappelle la crise politique qui faillit briser le parti libéral dans l'Alberta.

Le gouvernement Rutherford avait fait avec l'Alberta et Great Waterways Railway Co un contrat pour la construction d'une voie ferrée de 350 milles, moyennant la garantie de \$7,400,000 d'obligations dont le produit devait servir à payer le produit du coût de construction. Peu après, une fraction du parti ministériel dénonça l'affaire et prétendit que certains ministres du cabinet étaient intéressés dans l'entreprise.

Il y eut des menaces, des démissions et l'on prédisait un dénouement plus grave encore, quelque chose comme la crise Gouin-Parent à Québec, lorsqu'un juge, M. Sifton, descendit du banc, prit la direction du parti, convoqua les chambres, nomma une commission pour faire enquête et, par un acte de la législature, décréta que la compagnie n'ayant pas rempli les conditions du contrat, l'argent provenant du placement des obligations garanties par la province, appartenait à celle-ci.

Toutes les protestations de la compagnie qui prétendait avoir fait, à date, beaucoup plus que ne le comportait le contrat, et que le gouvernement n'avait aucunement averti de ses intentions, furent inutiles. On ne lui permit pas de plaider sa cause devant la législature. La confiscation fut votée d'emblée.

Seulement ce n'est pas tout de décréter la confiscation quand on n'a pas l'argent sous la main. L'argent était en banque, au crédit conjoint de la compagnie et de la province. Quand celle-ci demanda aux banques de porter les 7 millions à son crédit général, la compagnie prit les procédures nécessaires pour se protéger. Deux des banques déposèrent l'argent entre les mains de la justice, mais la Royal Bank refusa de changer les condi-

tions premières du dépôt. La province la cita en justice et obtint gain de cause devant les tribunaux de l'Alberta.

C'est de cette décision que la Royal Bank appela au Conseil Privé. Elle plaide que l'acte de confiscation était inconstitutionnel, premièrement, parce que la législature n'avait pas le pouvoir de prélever un revenu de cette manière, deuxièmement, parce qu'il touchait à la législation des banques, du ressort exclusif du gouvernement fédéral, troisièmement parce qu'il affectait des droits civils en dehors de la province.

Il eût été intéressant de connaître l'opinion du Conseil Privé sur les deux premiers points. Il s'est abstenu. Sa décision est basée uniquement sur la question de droit civil. Elle se résume à ceci. Le compte ouvert aux banques pour la législature de l'Alberta et Great Waterways spécifiait que l'argent devait être employé uniquement à la construction du chemin de fer et du moment qu'il était affecté à d'autres fins, les prêteurs avaient le droit de réclamer le remboursement de leur mise des banques qui l'avaient en dépôt: droit civil né en dehors de la province et que la province ne pouvait affecter.

Cette décision nous suggère une question. Si les prêteurs ont le droit de réclamer le remboursement de leur mise, même lorsque le pouvoir législatif prétend les affecter à d'autres fins que celles stipulées au contrat, n'ont-ils pas le même droit lorsque partie de leur mise, au lieu de payer la construction du chemin de fer, est versée au fonds électoral? Une décision sur ce point nous intéresserait beaucoup, mais nous l'attendrons peut-être longtemps.

Quel effet le jugement du Conseil Privé aura-t-il sur l'échiquier et la politique de l'Alberta.

M. Sifton, le premier ministre responsable de cette situation, paraissait tout récemment encore très sûr d'un autre dénouement. Il aura d'abord à payer des frais de justice considérables et, probablement aussi, des dommages très élevés. Les procédures ont inter-

rompu les travaux de construction depuis deux ans, le matériel de construction a dû se détériorer et le crédit de la compagnie souffrir en proportion.

Au point de vue politique, c'est un échec. M. Sifton avait une réputation enviable dans l'ouest. On avait confiance en son jugement et en son expérience. Le jugement du Conseil Privé porte un rude coup aux deux. Par contre, dans l'ouest on a quelque fois des notions particulières sur la justice. Si le gouvernement de l'Alberta se mettait en tête d'ignorer complètement la décision du Conseil Privé comme le gouvernement du Manitoba ignore depuis vingt ans la décision du même tribunal en faveur de la minorité!

Le "fair play" britannique serait-il aussi indifférent à la voix de l'or qu'il le fut au cri de la conscience?.....

Jean DUMONT.

BILLET DU SOIR

UNE CURE.

La nouvelle est arrivée comme une bombe chez les fabricants de romans et mélodrames populaires: les Zevaco, Morphy, Montpén et Ponçon du Terrail... ont brisé leur plume d'un geste de désespoir: deux médecins venaient de découvrir la cure infallible contre la tuberculose.

Adieu, la phthisique sympathique, qui propage sa pâleur dans trente ou quarante chapitres non moins pâles, pour mourir un beau matin de printemps, alors que tous les autres personnages sont dans la joie et que le jeune premier et l'héroïne ont de "nombreux enfants."

Adieu, également, le romancier titubant qui démontre qu'il ne sait rien de la vie, et qui, en disant "plus d'espoir", adieu, larmes dans la salle, adieu, illusions et place à la femme forte. Adieu, Marguerite Gautier; tu n'auras dorénavant que la goutte! Auteurs, remettez votre ouvrage pour la vingt-et-unième fois sur le métier et remplacez vite l'ingénue par la suffragette ou la femme à barbe.....

On écrit plutôt l'histoire des deux découvreurs. Vous en connaissez le thème: Le Dr Friedrich Friedman, de Berlin, dit: Terre, terre! (Pardonnez-moi, je confonds avec Christophe Colomb!) dit: "J'ai trouvé. Mais non, c'est moi! C'est le Dr Burgan, de New-York, il y a quinze ans que je cherche!" Et moi, vingt ans, répond le Berlinois.

On restait tout simplement dans votre rôle: Faites comme moi et continuez à guérir l'insomnie.....

Max SOREL.

La lettre de M. Langlois

On lira plus loin la lettre que M. Langlois nous écrit pour se plaindre de ce qu'il appelle une perfidie.

La perfidie serait le fait pour nous d'avoir souligné la différence entre l'opinion que le député de Saint-Louis exprime dans son hebdomadaire et celle qu'il a donnée à un représentant de la Gazette sur le même sujet, la subvention au chemin de fer de la Baie James.

Or, comme le député de Saint-Louis plaide que le compte rendu de la Gazette ne rend pas justice à sa pensée, c'est donc l'auteur de ce compte rendu qui est le coupable. Si M. Langlois nous trouve perfide, nous sommes portés à le croire malchanceux parfois.

Il attendait M. Gouin sur cette question du chemin de fer de la Baie James et M. Gouin l'a évité prestement. Il voulait répéter à la Gazette que cette subvention est un scandale et il se croyait d'autant plus sûr d'être fidèlement reproduit que la Gazette et son représentant lui sont extrêmement sympathiques. Hélas! la Gazette elle-même a eu des distractions ou n'a pas compris.

C'est ennuyeux, nous l'admettons, mais cela n'est pas une raison pour nous tenir responsable des erreurs d'autrui.

M. Langlois avait beaucoup plus de raisons de se plaindre de la Gazette que du Devoir.

Pourquoi n'a-t-il pas porté la sa plainte?

J. D.

Elections des Étudiants en Pharmacie

Ce soir, à dix heures, dans les salles de l'Université, aura lieu la mise en nomination des candidats au comité de régie des E.E.P.

Tous les E.E.P. Pharmaciens sont priés d'être présents.

Le Secrétaire.

Louis Hébert et ses descendants

Louis Hébert, botaniste et pharmacien de la ville de Paris, vint se fixer à Québec avec sa famille en 1617. Il fut le premier habitant permanent, cultivateur du sol, établi dans la colonie canadienne, et devint le principal auxiliaire de Champlain dans la fondation de la vieille capitale du Canada français. Les familles Couillard, Desportes, Le Tardif, Nicolet, Macard, Després, Guyon, Bissot, Lalonde, Pasquin, Couture, Aubert, Dupuis, Chagny, Vaudry, Fortin, Bélanger, Nolin, Lemieux, Turgeon, La Durandière, Girard, Nadeau, Côté, Bernier, Langlois, La Vallée, Choret, Damours, Caron, Poirier, Angers, De Léry, Fournier, Grignon, Castelneau, Joliet, Taché, LaGorgandière, Boudreau, Trottier, Desautels, Volant, Boisseau, Larchevêque, Abraham, Cotton, Marcoux, La Malgue, Grandmesnil, Taschereau, Roult, Desrivères, Hecker, Pope, Coote, Baillargé, Dumoulin, Pentland, Lindsay, Molson, Gilmore, Tétu, LeBoutillier, Garneau, Duchesnay, Paquet, McDonald, Fari-bault, Belleau, Fiset, La Naudière, Gauthier, Marmette, Bender, Choquette, Courvolles, Kane, Fortier, Hamel, Chouinard, Brodeur, Latour et un grand nombre d'autres figurent dans la liste des descendants de Louis Hébert et de leurs alliés. Une liste complète représenterait plusieurs milliers d'individus.

Voici un très sommaire tableau généalogique de l'un des descendants du premier colon canadien. — M. le chanoine Caron, d'Yamachiche, — tableau que j'emprunte en presque totalité à un ouvrage publié à Québec en 1902:

Louis Hébert, de son mariage avec Marie Rollet, devint le père de:

1. — Guillemette Hébert, qui, de son mariage avec Guillaume Couillard, devint la mère de:

2. — Marie Couillard, qui, de son mariage avec François Bissot, sieur de la Rivière, devint la mère de:

3. — Claire-Françoise Bissot, qui, de son mariage avec Louis Joliet, sieur d'Anticosti, devint la mère de:

4. — Charles Joliet d'Anticosti, qui, de son mariage avec Jeanne Lemelin, devint le père de:

5. — Charlotte Joliet d'Anticosti, qui, de son mariage avec Joseph Vital Caron, devint la mère de:

6. — Jean-Baptiste Caron, qui, de son mariage avec Marie-Anne Lafrenière, devint le père de:

7. — Nazaire Caron, qui, de son mariage avec Françoise Michaud, devint le père de:

8. — Napoléon Caron, chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières, curé de Sainte-Anne d'Yamachiche.

On pourrait multiplier les tableaux dans le genre de celui qui précède. Les travaux généalogiques de M. Pierre-Georges Roy rendraient la tâche facile dans bien des cas. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion d'écrire, le culte des ancêtres est un des traits caractéristiques des familles franco-canadiennes. On dirait que la rupture des liens politiques qui nous attachaient à la France a eu pour effet de rendre plus chers encore les liens du sang qui nous unissent à notre ancienne mère-patrie.

Pierre SAILLY.

Sur le Pont d'Avignon...

Le Grand Tronc et le Canadien Pacifique sont aux prises à propos du service des messageries.

La compagnie canadienne et la compagnie Dominion sont, tout le monde le sait, des compagnies de chemin de fer. Or l'intercolonial ayant donné à la compagnie Dominion des droits concurrents à ceux de la compagnie Canadien, le Grand Tronc intervient et menace de laisser l'intercolonial en plein champ à Sainte-Rosalie, s'il continue de donner l'hospitalité à la compagnie Dominion.

Au fond, c'est la lutte entre le Grand-Tronc et le Canadien Pacifique.

Qui l'emportera? On affirme que le principal but des assemblées libérales qui ont lieu actuellement dans la province est de créer un mouvement qui décide M. Laurier à bloquer le projet de contribution Borden et oblige le gouvernement de recourir à l'appel au peuple.

Une dépêche au Globe annonce que le solliciteur général sera probablement M. Rhodes, député de Cumberland, N.E.

Et M. Sévigny?

Le Veilleur.

Une visite à l'Institut Bruchési

Ce soir, à 8 heures, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal présidera à l'ouverture officielle du nouveau dispensaire anti-tuberculeux de l'Institut Bruchési, 392 rue DeMontigny Est.

Notre représentant, passant par là hier, a eu la curiosité d'entrer. Il fut reçu par une des cinq religieuses pharmaciennes de l'Institut.

Quelle différence avec le premier dispensaire, situé rue Sainte-Catherine! Celui-ci était devenu insuffisant. Les salles étaient trop étroites pour contenir la nombreuse clientèle et plus d'une fois, malgré la bonne volonté des médecins et des religieuses, des malades durent retourner sans avoir pu obtenir de consultation ou de médicaments. Ils revenaient le lendemain "courir leur chance."

Maintenant, tous ceux qui se présenteront seront certains d'être reçus. Le nouveau dispensaire est pourvu d'une grande salle d'attente, bien éclairée, bien aérée. Au même étage, on remarque un petit salon, quatre ou cinq salles de consultation ou d'examen, une salle d'opération et un petit dortoir pour les enfants ayant subi une opération au nez, à la gorge ou aux oreilles. Dans l'étage supérieur, sont des chambres privées destinées à ceux des patients que les médecins désirent suivre de plus près.

Au rez-de-chaussée et dans le sous-sol sont les pharmacies très considérables. Tous les remèdes sont préparés à l'Institut par des religieuses qui ont suivi un cours de pharmacie. Ces drogues sont vendues moitié prix à ceux qui peuvent les payer. On les donne gratuitement aux pauvres. Et ce ne sont pas les moins nombreux au dispensaire....

Vingt-deux médecins sont attachés à l'Institut et, ainsi que nous le disons plus haut, cinq religieuses pharmaciennes. Chaque jour, deux de celles-ci, à tour de rôle, visitent les malades; leur apportent des médicaments et même des provisions. A l'époque du jour de l'an, l'Institut Bruchési, malgré son peu de ressources financières, a secouru une quinzaine de familles. "Vous ne pouvez pas vous imaginer la misère noire qui règne dans certains quartiers de notre ville", nous disait hier notre interlocutrice. Et les larmes aveuglaient cette religieuse.

L'Institut Bruchési a plusieurs guérisons à son actif et les médecins s'en réjouissent. La tuberculose n'est pas une maladie facile à guérir surtout dans certaines familles qui ignorent, jusqu'à l'arrivée du docteur, les notions les plus élémentaires de l'hygiène et de la propreté.

Actuellement le dispensaire reçoit chaque jour une moyenne de quatre-vingt à quatre-vingt-dix patients. Depuis l'ouverture, au-delà de quatre mille malades sont ou ont été sous traitement. Ceci représente une somme énorme de travail et pour les médecins et pour les religieuses.

Nous avons particulièrement remarqué le système adopté par l'Institut afin de ne pas perdre de temps et de permettre ainsi à tout le monde d'avoir son tour. Chaque prescription est donnée par numéro; ce numéro correspond à tel ou tel médicament. Ainsi les pharmaciennes ne peuvent se tromper, et les drogues, préparées à l'avance, sont distribuées avec la plus grande célérité.

Lorsqu'une personne se présente au dispensaire on lui remet une carte portant son nom et son adresse. Quand le diagnostic est fait, le médecin l'inscrit sur une autre carte, indiquant en même temps les maladies dont le patient a souffert antérieurement, les traitements suivis, l'histoire de famille, etc. Puis il y a une carte spéciale pour les visites subséquentes. Sur celle-ci, le médecin indique progrès ou dépression chez le malade. Chaque spécialiste a ses cartes particulières. Il tient ainsi, jour par jour, un "journal" pour chacun de ses patients.

On sait qu'il existe dans toutes les maisons financières ou commerciales bien dirigées un système de livres, un business system. L'Institut Bruchési possède donc un business system. Tout y est fait avec méthode, célérité et discrétion.

C'est une belle œuvre, et ceux de nos Canadiens que la fortune favorise ne sauraient rien faire de mieux que de mettre une partie de leur superflu au soutien de l'Institut Bruchési. Ils contribueraient ainsi à perfectionner ce qui est déjà fait et, plus que cela, ils apporteraient indirectement le soulagement aux pauvres malades, ce qui est un grand mérite aux yeux de Dieu s'il ne semble pas l'être toujours aux yeux des hommes.

Paul-G. GUIMET.

LA QUESTION DU JOUR

Les loyers. — L'offre et la demande. — Les petites annonces du "Devoir"

La question du jour pour des milliers et des milliers de Montréalais, c'est celle du loyer. Les uns cherchent où se loger pour l'année prochaine, les autres se demandent quels seront leurs prochains locataires.

Que de démarches inutiles seraient épargnées si le propriétaire et le locataire pouvaient tout de suite être mis en relations! Le journal, et particulièrement un

grand journal du type du Devoir, est aujourd'hui le meilleur intermédiaire qu'ils puissent avoir.

Que ceux qui se cherchent un nouveau domicile, que ceux qui ont des maisons à louer, utilisent les petites annonces du Devoir, ils ne tarderont pas à s'en féliciter. Nous publierons côte à côte les offres et les demandes, afin que les intéressés puissent d'un coup d'oeil voir ce qui leur convient.

LA LANGUE FRANÇAISE ET LE COMMERCE

NOS CATALOGUES

Il est temps, je crois, de dire quelques mots des catalogues français dont la liste d'honneur paraît, chaque semaine, dans le Devoir, depuis plusieurs mois.

Notre but, en écrivant cette liste, était double. Nous voulions prouver: 1o qu'il est possible aux industriels et aux marchands canadiens de publier des catalogues français; 2o que cette publication est actuellement très restreinte.

Ces deux faits établis, une conclusion en devait jaillir naturellement: notre langue n'occupe pas dans le commerce et l'industrie le rang auquel elle a droit, et nous en sommes nous-mêmes responsables pour une bonne part.

D'où — dernière conséquence — seuls, nos propres actes modifient effectivement cet état de choses humiliant.

Je ne sais si je m'illusionne, mais il me semble que le double but visé est d'ores et déjà atteint. En effet: 1o. Nous avons reçu 116 catalogues français, provenant de 100 maisons canadiennes dont 71 (37 à Montréal et 34 hors de Montréal) canadiennes-françaises, et 29 anglaises. Ces 100 maisons représentent 67 branches de commerce ou d'industries différentes. Donc — car si j'ai bien retenu les leçons de mon vieux maître de philosophie: *abesse ad posse valet illatio* — voilà 67 classes d'industriels ou de marchands pour qui la publication d'un catalogue français est chose possible. Et d'un.

2o. Mais ces 67 classes d'industriels ou de marchands n'ont pu nous fournir, après maints appels et maintes recherches, que 116 catalogues français, pas même deux chacune! En d'autres termes, des nombreuses maisons qui pourraient publier un catalogue français, une seule, quelquefois deux, par industrie ou branche de commerce différente, s'y décide. Encore si elles n'en publiaient pas en d'autres langues. Mais que de fois, il nous a été donné de rencontrer des maisons canadiennes-françaises, pour ne parler que d'elles, dont l'unique catalogue était en anglais. Et de deux.

Encore un coup donc — c'est malheureusement la même conclusion qui se dessine toujours au bout de chaque avenue que nous explorons — notre propre insouciance constitue dans le recul de notre langue, un des principaux facteurs. Ces faits constatés, une autre question s'impose à notre attention. Quelle est la valeur réelle, au point de vue du français, des catalogues inscrits sur notre liste? Voici, en toute franchise.

De ceux que publient les maisons anglaises, quelques-uns, sept ou huit, frisent le *Parisien Français*. Nous avons signalé le fait aux intéressés et leur avons indiqué un moyen d'y remédier. Les autres peuvent entrer dans la dernière des deux catégories où nous avons classé les catalogues des maisons canadiennes-françaises.

La première de ces catégories contient les catalogues où l'anglicisme est rare et le terme propre français habituel: tels sont surtout ceux des libraires, des marchands d'ornements d'église, de nouveautés, de graines.

Dans la deuxième, l'anglicisme se fait plus commun. Il affecte particulièrement la quincaillerie, la ferronnerie, les fabriques de machines et de moteurs. Tantôt, le mot anglais se présentera tout cru au beau milieu d'une phrase: ainsi *lit-on shaft* (axe ou arbre), *granite* (fonte émaillée, émail); *cap de fusil* (capsule); tantôt, il sera maladroitement francisé: ainsi un *mantin à clipper* ou un *clipper* (clipper) au lieu d'une tondeuse, un *burneur* (burner) au lieu d'un bec, de la *flour* (flour) au lieu de la farine, un *engin* (engine) au lieu d'un moteur ou d'une machine; tantôt enfin, il sera traduit, mais servilement: *chemin de clé* (key way) pour pas de vis, *bouilloire d'engin* (boiler) pour chaudière, *maneuve* de bec de gaz (mantle) pour manchon, etc., etc.

Eviter ces anglicismes, les remplacer par des termes techniques français n'est pas toujours, il faut bien l'avouer, chose facile. Un bon nombre d'industriels ne sauraient y parvenir par eux-mêmes. Je ne vois qu'un moyen d'en sortir: confier la rédaction des catalogues à une personne compétente. La Chambre de Commerce de Montréal se décidera, peut-être, à établir le bureau de publicité française que nous lui demandons depuis assez longtemps. En attendant, et pour ceux qui ne sauraient aller jusqu'à Québec consulter la Société du Parler français, un homme de lettres montréalais consent à se dévouer. L'abbé est précieux. Cet écrivain possède parfaitement sa langue. Il a le culte de ses mots et le sens de ses harmonies. C'est même un poète. Mais, n'ayez crainte. Son imagination sait se plier aux réalités de la vie et les traduire, à l'occasion, en termes exacts.

M. Albert Lozeau — puisqu'il faut le nommer — traduira donc ou revisera les catalogues qu'on lui enverra. Le métier n'a pas de quoi enrichir un homme. Il est plutôt patriotique que mercenaire. On comprend cependant qu'il exige une certaine rémunération, variable suivant les cas. Quelques industriels et quelques marchands nous ont fait savoir qu'ils s'approprieraient à figurer bientôt sur notre liste; d'autres, déjà inscrits, préparent une nouvelle édition de leur catalogue: à tous, nous conseillons de soumettre leur manuscrit, avant de le faire imprimer, soit à la Société du Parler français, soit à M. Lozeau, soit à toute autre personne compétente.

Leur propre intérêt l'exige. Si publier un catalogue français est un acte louable et de nature à gagner la faveur des clients, les fautes qu'on y relève en diminuant profondément la valeur. Pourvu que les produits annoncés ne ressemblent pas au style, se dira plus d'un lecteur. L'intérêt de notre langue est encore plus en cause. Le catalogue est un des rares moyens que nous puissions utiliser pour faire pénétrer dans le peuple les termes techniques. D'agent bienfaisant, n'allons pas le transformer en arme meurtrière, n'en faisons pas un véhicule d'anglicismes. Qu'il soit plutôt le propagateur actif, par tout le pays, du bon parler français.

Industriels et marchands, ne l'oubliez pas: le catalogue sera ce que vous le ferez, défenseur ou destructeur de notre langue.

Pierre HOMIER.

P. S. — M. Lozeau demeure au No 604, avenue Laval.

La santé du Pape

(Service particulier)

New-York, 4. — Un câblogramme de Rome au Herald dit: "A la suite des rumeurs qui courent à Paris, concernant la santé du Pape, on apprend de source autorisée que l'état général du Pontife est devenu moins bon récemment. On sait que le Pape souffre de la goutte et quelquefois de complications du côté du cœur.

Ses médecins se plaignent qu'il refuse leurs soins, mais il n'y a rien jusqu'ici d'alarmant dans son état.

Les éleveurs de la Province

L'assemblée générale annuelle de la Société Générale des Éleveurs de la Province de Québec, aura lieu à l'Hôtel Queen, à Montréal, près de la gare du Grand Tronc, à 10 h. m. mardi le 11 février prochain. Il y aura trois séances: à 10 h. m., à 2 p. m. et à 7 p. m. Les Ministres de l'Agriculture d'Ottawa et de Québec seront présents à la réunion de l'après-midi.

DEMAIN: — Le "Devoir" publiera, sous le titre: "Patriote à faux nez," un article de M. Henri Bourassa.

LETTRE D'OTTAWA

Le creusage du canal de la Baie Georgienne

Ottawa, 4.—La question du creusage du canal de la Baie Georgienne est venue deux fois devant la Chambre, hier. La première fois elle était amenée par la discussion de la Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Company, et la seconde lors de la motion de M. E. B. Devlin, député de Wright, demandant la construction immédiate de ce travail par le gouvernement. L'extension de pouvoir de la compagnie à cause de l'émission de nouvelles obligations a donné l'occasion d'un discours à l'hon. Frank Oliver, pendant que la Chambre siégeait en comité des bills privés. M. Oliver voit dans cette nouvelle émission un obstacle pour le gouvernement quand il voudra se charger des travaux.

La discussion a duré jusqu'à minuit, à la séance du soir, étant réveillée par la motion de M. Devlin dont il est question plus haut.

M. Robert Rogers a déclaré que la discussion sur la question navale serait reprise aujourd'hui.

Quand la discussion a commencé sur le bill No 35 "Loi concernant la Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Company, M. Oliver a demandé si on devait donner à la compagnie cette augmentation de pouvoir qui lui permettrait de s'implanter plus fortement dans le pays. Il pensait que bien qu'on n'eût pas l'intention de supprimer la compagnie, on n'avait pas non plus l'intention de fortifier sa position, parce qu'il pourrait arriver que le pays se chargeât un jour de l'entreprise. Il dit qu'il ne veut pas que la compagnie accapare des pouvoirs tels qu'il puisse faire un "hold up". M. Devlin répond que le pouvoir d'émettre \$175,000 d'obligations au lieu de \$100,000 ne changerait en rien les pouvoirs de la compagnie.

M. Oliver.—A-t-on l'intention de mettre ces obligations sur le marché?

M. Devlin.—Non, la compagnie qui a l'intention de construire le canal est assez riche pour fournir tout le capital nécessaire.

Cependant M. Borden semblait donner raison aux craintes de M. Oliver a demandé de retarder la troisième lecture du projet de loi.

A la séance du soir, la discussion sur la construction du canal de la Baie Georgienne a repris lorsque M. Devlin a présenté la motion dont il est question plus haut, demandant la construction immédiate de ce canal. Cette motion se lisait comme suit: "Dans l'opinion de cette Chambre il est essentiel pour l'indépendance commerciale du Canada que ce pays ait en dedans de ses frontières, sujet à aucun autre contrôle que le sien propre, un moyen de transporter les produits d'une partie à l'autre de son territoire, et de maintenir les routes par lesquelles les produits de toutes les provinces peuvent atteindre les grands marchés du monde, et pour cela et pour d'autres raisons commerciales, il est nécessaire de construire immédiatement le canal de la Baie Georgienne."

M. Devlin a dit dans le discours prononcé à l'appui de son bill que la proposition de construire un canal n'était pas nouvelle, mais avant la Confédération soit en 1852 on avait accepté un contrat. Il dit que l'augmentation de la population et le développement du commerce demandent des facilités de transports, et qu'il voudrait voir nos produits passer par des voies canadiennes. Son but, dit-il, en proposant cette motion est de faciliter le transport du grain de l'ouest dont la production augmente sans cesse. Je crois d'ailleurs que notre pays, conclut-il, est assez grand pour utiliser le canal Welland et le canal de la Baie Georgienne.

M. Devlin conseille ensuite au gouvernement à n'avoir pas d'hésitation à dépenser des sommes considérables pour la construction d'élevateurs à grain à Montréal, dont le port peut être appelé à juste titre, port national. M. Devlin cite quantité de chiffres concluants pour prouver que des milliers de boisseaux de grain sont expédiés via les ports américains, qui devraient passer par les ports du Dominion.

M. White qui a succédé à M. Devlin apporte le témoignage d'une foule d'autorités allant à prouver l'opportunité de construire le Canal de la Baie Georgienne. De ces autorités, la principale est celle du major George W. Stevens, de la commission du port de Montréal. M. White termine en insistant auprès du gouvernement pour qu'il fasse entreprendre ces importants travaux dans le plus bref délai.

A minuit, M. J. H. Rainville propose l'ajournement.

M. Rogers a promis, à la suggestion de M. Oliver, que le projet de construction du canal reviendrait devant la Chambre très prochainement.

INTERIM.

LA GUERRE DES BALKANS REPREND

Le bombardement d'Andrinople bat son plein et on s'attend à ce que la forteresse capitule aujourd'hui même

Des propositions auraient déjà été faites pour la reddition de Scutari

TOUJOURS DES RUMEURS DE PAIX

Constantinople, 4. — Il est officiellement annoncé que les hostilités ont commencé ponctuellement à sept heures, hier soir, devant Andrinople et Tchatalja.

Andrinople les alliés ont ouvert le feu. A Tchatalja une escarmouche insignifiante a eu lieu.

Londres, 4. — La guerre balkanique a recommencé hier. A sept heures du soir, les alliés bombardèrent Andrinople.

En même temps, une escarmouche peu sérieuse se produisit sur les lignes de Tchatalja.

La Bulgarie a fait la sourde oreille à la remontrance des puissances. A moins que la Turquie ne cède aux demandes des alliés, ceux-ci feront tout leur possible pour chasser les Turcs de l'Europe.

Selon une dépêche de Belgrade, Scutari est sur le point de succomber. On rapporte que le commandant turc a envoyé deux représentants au commandant serbe, pour discuter la capitulation de cette ville.

Le Dr Daneff, chef de la délégation bulgare, qui est maintenant à Paris, a dit, dans une interview, hier soir, qu'il avait promis à Sir Edward Grey de conclure la paix, si les Turcs acceptaient immédiatement les demandes des alliés.

Sir Edward Grey a eu une longue entrevue avec le roi, hier. Puis il s'est rendu à la réunion ambassadière.

Osman Nizami Pacha, le second délégué turc, quittera Londres aujourd'hui. Il se rendra à Berlin, où il est ambassadeur de son pays. Il a dit, hier soir, que l'armée turque ménageait une grosse surprise aux alliés. Il a ajouté: "Il avait raison cet ambassadeur qui prédisait que les Turcs combattront comme des animaux sauvages, s'ils étaient acculés au désespoir."

UNE REQUETE AUX AMBASSADEURS

Constantinople, 4. — Les consuls à Andrinople ont demandé aux ambassadeurs de cette ville d'entrer en communication avec les autorités bulgares, afin de permettre à cent vingt étrangers d'Andrinople de traverser les lignes bulgares. Si une entente ne peut pas être con-

clue à ce sujet, les ambassadeurs demanderont aux Bulgares de respecter cette portion d'Andrinople qui est occupée par les étrangers.

LA ROUMANIE ET LA BULGARIE

Bucharest, Roumanie, 4. — Une indiscretion diplomatique a révélé le contenu du protocole récemment signé à Londres entre la Roumanie et la Bulgarie.

La Roumanie réclame la frontière entre Turtukai, sur le Danube, et 28 milles à l'ouest de Silistrie, et Baitjik, sur la mer Noire. La Bulgarie veut que la frontière commence aux environs de Silistrie et descende en droite ligne à l'est de Dobrich jusqu'à Baitjik.

Ainsi, tandis que la Roumanie veut avoir Turtukai, Silistrie, Dobrich et Baitjik, la Bulgarie n'offre que Kavarna, située à l'est de Baitjik, près de la mer.

Londres, 4. — En dépit de la reprise des hostilités, on espère encore que la paix sera bientôt conclue. Le Times dit que d'après certains rapports qui circulaient parmi certains représentants des Etats balkaniques, hier soir, la Porte aurait décliné télégraphiquement à Sofia pour céder Andrinople aux conditions que les Bulgares sont prêts à accepter.

Ce rapport n'a pas été confirmé à la légation bulgare, mais il n'est pas invraisemblable. C'est une habitude turque de faire des concessions à la onzième ou même à la treizième heure.

Le correspondant du Daily Mail, à Sofia, télégraphie: "J'ai reçu de Mustapha Pacha, sur l'ancienne frontière turco-bulgare, un télégramme annonçant qu'on peut entendre une violente canonnade dans la direction d'Andrinople."

"Les personnes compétentes, ici, prétendent que la forteresse sera prise dans une quinzaine de jours au plus."

Le correspondant du Daily Mail, à Constantinople, dit: "L'agence ottomane officielle vient de publier la déclaration que le bombardement d'Andrinople a recommencé, ajoutant la curieuse assertion qu'un officier serbe a apporté un message disant que l'armistice est encore prolongé de quatre jours."

Banquet politique à Drummondville

M. FISHER PREDIT DES ELECTIONS A BREVE ECHEANCE. DISCOURS DE MM. LEMIEUX, ALLARD ET MCKENZIE.

Drummondville, 4. — Au banquet politique donné hier par le club libéral de cette ville, une lettre de M. Sydney Fisher est venue de nouveau prédire que des élections générales auront lieu à brève échéance. L'ex-ministre en s'excusant de ne pouvoir être présent demande aux libéraux d'être prêts à la lutte.

Au premier rang des convives on remarquait MM. Lemieux, P. G. S. McKenzie, Allard, M. le sénateur Mitchell, M. Paul Tourigny, M.P.P., W. Mitchell, C.R., A. R. MacMaster, secrétaire du Club libéral, donne lecture des lettres d'excuses, puis M. C. Mitchell, C.R., président, souhaite la bienvenue aux assistants.

M. R. Lemieux, le premier orateur, remercie en se levant les citoyens de leur réception, et particulièrement M. le curé Tétrault, qui assistait au banquet. Puis l'orateur dit au directeur du comté de Drummond-Arthabaska qu'ils sont l'image classique de notre beau pays, c'est-à-dire que dans ces deux comtés vivent en paix et fraternellement les descendants des races anglaise et française. L'idée libérale veut dire protection des minorités, égalité des droits pour tous, le parti libéral a pour principe de gouverner au profit des classes moyennes.

M. Lemieux passe en revue les questions politiques. Touchant les questions des écoles du Manitoba, il dit que les préjugés ont été soulevés de même que pour la marine Laurier.

M. Borden veut payer un tribut de trenting millions. La question est plus importante que le chiffre, il s'agit du principe qui est en jeu. Allons-nous sacrifier les libertés que nous ont conquises Lafontaine et Baldwin?

M. Lemieux met en garde les Canadiens-français contre les théories nationalistes qui disent, affirme M. Lemieux, que nous ne devons rien faire. Oui, nous devons défendre notre pays. C'est le but de la marine Laurier.

M. Allard parle ensuite du succès de sir Lomer Gouin lors du remaniement du cabinet fédéral — la somme accordée chaque année par le gouvernement d'Ottawa à la province de Québec a été doublée. M. Allard explique aussi comment il est devenu député de Drummond.

Sir Lomer Gouin lui a demandé d'abandonner son fauteuil de conseiller législatif pour aller siéger à l'Assemblée législative afin de répondre aux critiques que faisaient les nationalistes du département des Terres et Forêts.

Le ministre réfute aussi les arguments de ceux qui disent que la province de Québec est arriérée en matière d'éducation; il annonce à la fin de son discours que d'ici à quelques jours les droits de péage sur le pont de Drummondville seront abolis. Cette nouvelle est accueillie par de longs applaudissements.

M. MacKenzie, trésorier provincial, prédit que le peuple canadien confiera de nouveau avant longtemps à Sir Wilfrid Laurier, le poste de premier ministre, qu'il occupa avec tant de droiture, de désintéressement et d'honneur. Le chef libéral pourra alors faire prévaloir la politique du gouvernement responsable, mis en danger par M. Borden et ses satellites.

Le trésorier provincial passe en revue l'oeuvre accomplie par le gouvernement de sir Lomer Gouin et dit que la position financière est excellente. Il parle aussi des octrois accordés pour l'éducation et les bonnes routes. Les autres orateurs furent MM. O. Brouillard, M.P., Y. E. Parvaul, C.R., J. E. Girouard, Arthabaska; Hector Laferty, avocat, Québec; A. R. Lalonde, A. R. MacMaster, Oscar Gladu, H. M. Marleu, N.P., Léonce Plante, E.D.

Concert de charité

Le mardi, 11 février courant, à 8 heures du soir, dans le sous-sol de l'église Saint-Louis de France, les élèves de Madame F. Héraly donneront un grand concert au profit de la Saint-Vincent de Paul de la paroisse. L'œuvre de la Saint-Vincent de Paul est trop connue pour que nous fassions ici son éloge. On sait tout le bien que cette société accomplit en venant au secours des miséreux. Aussi ne saurions-nous trop encourager le concert de mardi soir prochain.

Madame F. Héraly enseigne à Montréal depuis plusieurs années. Elle a formé de bons et de bons élèves. Nous publions prochainement le programme du concert. Il est composé avec beaucoup de goût. Ce sera donc un plaisir qu'on se procurera tout en faisant la charité.

Les billets, qui ne sont que de 25 centimes, sont en vente à la pharmacie Migneron, rue Saint-Denis, à la pharmacie Prévost, angle des rues Voy et Saint-Denis, et chez M. Provencher, 562 rue Saint-Denis.

La course au sérum contre la tuberculose

St-Louis, Mo., 4. — Croyant qu'il avait découvert un sérum, supérieur à celui du Dr Fiedmann, contre la peste blanche, le Dr George H. Heath, professeur de chimie à l'Université Nationale des Arts et Sciences, est parti, hier soir, pour New-York, afin de mettre son sérum en concurrence avec celui du savant allemand.

Les volontaires franco-américains

Manchester, N.-H., 3. — S. Joseph Rioux, de Fall-River, a été élu président des Volontaires Franco-Américains, à la convention annuelle de cette organisation, aujourd'hui.

André H. Côté, de Fitchburg, Mass., a été choisi comme secrétaire.

Elections de E. E. Pharmacie

Les étudiants en pharmacie sont pris de prendre note que la nomination, pour constituer le prochain comité de régie, aura lieu ce soir le 4 février dans les salles de l'Université.

La votation aura lieu le mardi suivant le 11 février.

Déplacements

Paris, 4. — M. Barthou a présidé le banquet de la commission des affaires d'Orient. Après le banquet, les députés ont rendu visite à M. Poincaré.

Paris, 4. — Au Grand Palais, M. Fernand David a inauguré l'exposition internationale d'aviculture.

L'égoût de N.-D. de Grâces

A LA VEILLE DE DEVENIR AUTOMATIQUEMENT LOI LA RECOMMANDATION DES COMMISSAIRES EST LAISSEE SUR LA TABLE POUR PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS.

Contrairement à ce que l'on pensait, le rapport des commissaires, recommandant de voter une somme de \$355,000 pour la construction de la troisième et de la quatrième partie de l'égoût collecteur de Notre-Dame-de-Grâces, n'a pas été adopté automatiquement, malgré qu'il soit resté trente jours sur la table.

Le conseil a adopté une motion présentée par l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet "Que tous les rapports et documents maintenant devant le Conseil soient référés aux avocats de la Cité avec prière de bien vouloir examiner si toute la procédure suivie en rapport avec la construction de l'égoût collecteur de Notre-Dame-de-Grâces est conforme aux prescriptions de la loi et afin de savoir si la ville s'expose à des litiges avec les municipalités que l'égoût proposé traversera."

"Que les avocats soient aussi priés de donner au Conseil et aux commissaires une direction dans la matière, afin que la ville ne s'expose pas à payer des dommages-intérêts."

Cette motion fut adoptée par 15 voix contre trois. Ont voté pour: les échevins L. A. Lapointe, N. Lapointe, O'Connell, Robinson, Boyd, Garceau, Bastien, Larivière, Martin, Giroux, Stroud, Poissant, Blumenthal, Vandellac et Menard; ont voté contre: les échevins Monahan, Emard et Judge.

Le conseil a consenti à appliquer la somme de \$65,000 votée pour la construction d'un poste de pompiers dans le quartier Longue-Pointe, à l'érection du dit poste sur terrain autre que celui choisi tout d'abord.

Le rapport a soulevé une légère discussion. Une somme de \$2,100 a été votée, pour compléter la pose des tuyaux à l'eau dans la rue Marie-Anne.

Un complot en Espagne

Cerbère, France, 3. — Un complot d'anarchistes vient d'être découvert à Huelva, Espagne. Le professeur Francisco Sanchez, de l'école moderne de Barcelone, Emiliano Barral et Antonio Aliveria, deux anarchistes bien connus, accusés d'être impliqués dans l'affaire, ont été mis en état d'arrestation.

Encore une compagnie qui construira les Knight

La Edwards Motor Car Company of New-York est maintenant ajoutée à la liste des compagnies qui emploient le moteur Knight aux Etats-Unis.

Les succès, les triomphes récents du moteur Knight aux Etats-Unis, au Canada et par tout le continent ont décidé cette compagnie à entreprendre la construction d'un Knight à quatre cylindres, Modèle 25. Sur un châssis unique s'adaptent six différents styles de tonneau.

Il est intéressant de remarquer ici qu'un si grand nombre de compagnies ont manifesté le désir d'obtenir la licence pour la vente et la vente du moteur Knight que M. Knight est à faire des arrangements par lesquels l'emploi et la construction du moteur Knight seront étendus beaucoup au-delà des limites qu'avaient d'abord fixées les détenteurs du brevet Knight.

L'adoption de ce moteur par cette compagnie américaine est particulièrement intéressante et sert à démontrer que les systèmes à valves silencieuses (non-poppet) autres que les Knights sont en très petite demande. (r.)

Banquet annuel de la Société Médicale de Montréal

La Société Médicale donnait hier soir son banquet annuel au Ritz-Carlton. Le docteur Jean Décarie, président, l'honorable J. Décarie représentait le gouvernement provincial, le maire Lavallée, le colonel Aubry, le docteur E. P. Lachapelle et le docteur Gardener, représentant respectivement les facultés de Médecine de Laval et de McGill, le docteur Normand, président du bureau provincial des médecins, assistaient.

Ont prononcé des discours: les docteurs Décarie, Aubry, Guerin, Latreille, Lachapelle, Gardener, Masson, Bourgeois, Evans, Saint-Pierre, MM. J. L. Décarie et M. Lavallée, maire.

Banquier arrêté

Winnipeg, 4. — Clifford A. Bonds, le banquier de Memphis, Tenn., qui a été arrêté, samedi soir, a comparu en cour de police, hier matin, et a été remis en liberté sur la déclaration de l'avocat de la Couronne, que la police de cette ville n'avait pas le droit de le maintenir en état d'arrestation.

Comme Bonds était de l'édifice, après sa mise en liberté, il fut de nouveau arrêté par les détectives Batho et Melville. Cette fois, le mandat était en règle, et Bonds fut immédiatement conduit à la prison provinciale.

Spécial pour Express

A l'occasion du départ du S.M.R. Express d'Ireland de St-Jean, N.-B. vendredi le 7 février, un train spécial pour paquebot comprenant char à bagages, wagons de première classe, wagons-buffets et wagons-lits modèles paritira de Montréal, gare de la rue Windsor, à 6.50 p.m. jeudi le 6 février et se rendra directement aux escales du paquebot à St-Jean-Ouest, N.-B.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

LES PREVOYANTS DU CANADA

Assurance Fonds de Pension
FONDEE EN 1909

Quatrième Rapport Annuel ETAT DES AFFAIRES Au 31 décembre 1912

STATISTIQUES

Sociétaires Actifs

Classe A — 9667 égalent	9667 parts.
Classe B — 6827 égalent	13654 parts
Classe C — 1796 égalent	7184 parts
Classe D — 342 égalent	2052 parts
Classe E — 143 égalent	1144 parts
Classe F — 551 égalent	5510 parts
19326 égalent	39211 parts

DIVERS

Membres inscrits 22,088 égalent	44,813 parts
Décès en 1912 .. 75 égalent	169 parts
Abandons .. 1,595 égalent	3,239 parts
Cotisations laissées par sociétaires exclus en 1912 ..	\$1,764.25
Remises aux décès ..	\$ 763.00

ACTIF

(Fonds de Pension Seulement)

Prêt Bienville ..	\$13,462.78
Prêt Chambre de Commerce ..	14,000.00
Prêt Ursulines de Roberval ..	30,150.00
Prêt Arthur Frenette ..	6,000.00
Débentures Grand'Mère ..	9,902.20
Prêt Lorrainville ..	15,000.00
Prêt Cie d'Immeubles St-Roch	39,000.00
Prêt ville de Montcalm ..	3,000.00
Prêt Robertsonville ..	12,000.00
Prêt Ste-Anne-des-Monts ..	9,259.49
Prêt St-Siméon ..	2,100.00
Prêt St-Michel de Percé ..	19,426.40
Prêt St-Henri-de-Tailon ..	1,500.00
Intérêts accrus ..	5,470.11
Cotisations dues ..	71,950.50
Banque et Caisse ..	32,134.34
Total ..	\$284,355.92

Larue & Trudel,
AUDITEURS.

Antoni Lesage,
GERANT-GENERAL.

BUREAU-CHEF : Québec

BUREAU A MONTREAL

Chambre 22, Edifice "La Patrie",

X. LESAGE, Gérant

Lloyd George et Churchill auraient démissionné

Londres, 4. — L' "Express" rapporte la sensationnelle nouvelle que David Lloyd-George, chancelier de l'échiquier, et Winston Spencer Churchill, premier lord de l'amirauté, auraient démissionné comme membres du Reform Club dont ils faisaient partie depuis plusieurs années.

Le Reform Club est la forteresse du libéralisme. Le premier ministre Asquith en fait partie. On fait d'incessants efforts pour décider M. Churchill et Lloyd-George à retirer leur démission.

Le conseil de Westmount

Le nouveau conseil municipal a été inauguré hier soir par la réception du maire McKergow à la salle Victoria. Avant la fête, il y a eu des discours et M. Rutherford l'ancien maire a remis la chaîne d'or à son successeur. Après l'échange des compliments de circonstance, on a dansé jusqu'à une heure avancée.

Eloge de la conduite belliqueuse des suffragettes

Londres, 4. — Mme Pankhurst, adressant la parole hier devant un auditoire entièrement composé de suffragettes, a fait un éloge des plus violents de la politique de combat qu'elles poursuivent depuis quelque temps en Angleterre.

Le pillage des boîtes à lettres se continue toujours. A de certains endroits on brûle les sacs de maille. Ceux qui étaient apportés hier à l'hôtel des postes de Craydon ont été complètement détruits par un groupe de suffragettes qui y avait mis le feu. On se plaint aussi que ces dernières se servent de liquides corrosifs pour endommager les envois par lettres ou colis postaux.

Dans son discours Mme Pankhurst, appuyée par Mme Drummond, a déclaré que les femmes avaient toutes les raisons pour pousser les choses aussi loin et qu'elles devraient combattre tant que les hommes refusent de leur accorder également le droit de vote et de les mettre avec eux sur un même pied d'égalité en tout et partout.

Vente de Février

Notre grande vente à réduction de janvier a obtenu un succès dépassant toutes nos prévisions.

Nous avons résolu d'organiser une vente monstre avec des réductions incroyables. Cette vente a commencé hier et à en juger par les débuts, elle obtiendra un succès encore plus considérable que celle de janvier. C'est vous dire Mesdames, que vous devez vous hâter de profiter des magnifiques occasions que vous offre la maison la plus populaire de l'Est.

Nos départements pour hommes et enfants sont aussi remplis des plus belles occasions et des bargains les plus avantageux.

Vallières
RUE SAINTE-CATHERINE
COIN MONTCALM

Feu E. J. Kennedy

E. J. Kennedy, une des figures les plus en vue de la vieille génération des athlètes qui ont fait partie des Shamrock A.A.A., décédé dernièrement à New-York, a eu ses funérailles privées hier matin à l'église St-Gabriel.

Officiant MM. le chanoine O'Meara avec diacre et sous-diacre. L'inhumation a eu lieu au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Une société qui progresse

Peu à peu l'idée de prévoyance fait son chemin au Canada et c'est de bon augure pour l'avenir de notre race. Nous n'en voulons pour preuve que le rapport des Prévoyants du Canada qui en un peu plus de trois ans ont recruté 19,326 membres actifs et fait souscrire 39,211 parts et qui ont accumulé un actif de \$284,355.92. Voilà des chiffres qui font bien augurer de l'avenir.

On peut donc escompter pour cette Société progressive de brillants succès. C'est une œuvre qui mérite tous les encouragements et à laquelle chaque adhérent doit chercher, dans le cercle de ses relations, à recruter de nouveaux adhérents.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "Le Publicité", la responsabilité limitée. Henri Bourassa, directeur-gérant.

LA VIE SPORTIVE

LIGUE DE LA CITE

Par sa victoire d'hier soir sur les Stars, le club Hochelaga a pris la première place. — Partie nulle entre Champêtre et Saint-Jacques. — Garnets victorieux.

Les trois parties d'hier soir de la ligue de la Cité ont été des plus intéressantes et les nombreux amateurs présents ont été très satisfaits de la partie d'ouverture entre les Stars et les Hochelaga.

Le club Hochelaga occupe maintenant la première position de la ligue. Sa victoire sur les Stars lui a donné cet avantage.

La partie d'ouverture entre les Stars et les Hochelaga a été des plus intéressantes et a été gagnée par les Stars.

Le jeu se continuera à l'avantage de la ligue de la Cité.

Les Stars et les Hochelaga se sont livrés à une rude bataille. Les derniers remportèrent la victoire.

Le jeu se continuera à l'avantage de la ligue de la Cité.

Les Stars et les Hochelaga se sont livrés à une rude bataille. Les derniers remportèrent la victoire.

Le jeu se continuera à l'avantage de la ligue de la Cité.

Les Garnets prirent leur revanche dans la dernière partie du programme en triomphant des Stars par 5 à 2. Cette dernière partie fut tout à fait exempte de brutalité et aucune punition ne fut imposée.

Voici les résultats détaillés de ces trois parties :

PREMIERE PARTIE.

St-Jacques (4).	Champêtre (4)
Baker, Buts.	Champêtre (4)
Provost, Points.	Champêtre (4)
Lajoie, Couverts.	Champêtre (4)
Jim Arnold, Avants.	Champêtre (4)
Furlong, " "	Champêtre (4)
Hughes, " "	Champêtre (4)
Guevremont, " "	Champêtre (4)
Juges des buts, Cadotte et Paré.	Champêtre (4)
Chronométrateurs, Ford et Lacoste.	Champêtre (4)
Pénitencier, L. Provost.	Champêtre (4)
Arbitres: Harry Hyland et Tom Riddell.	Champêtre (4)

1- Stars, 7.00

2- St-Jacques, 5.00

3- St-Jacques, 2.00

4- Champêtre, 1.30

5- Garnets, 1.30

6- Garnets, 1.30

7- Garnets, 1.30

8- Garnets, 1.30

9- Garnets, 1.30

10- Garnets, 1.30

11- Garnets, 1.30

12- Garnets, 1.30

13- Garnets, 1.30

14- Garnets, 1.30

15- Garnets, 1.30

16- Garnets, 1.30

17- Garnets, 1.30

18- Garnets, 1.30

19- Garnets, 1.30

20- Garnets, 1.30

21- Garnets, 1.30

22- Garnets, 1.30

23- Garnets, 1.30

24- Garnets, 1.30

25- Garnets, 1.30

26- Garnets, 1.30

27- Garnets, 1.30

28- Garnets, 1.30

29- Garnets, 1.30

30- Garnets, 1.30

31- Garnets, 1.30

32- Garnets, 1.30

33- Garnets, 1.30

34- Garnets, 1.30

35- Garnets, 1.30

36- Garnets, 1.30

37- Garnets, 1.30

38- Garnets, 1.30

39- Garnets, 1.30

40- Garnets, 1.30

41- Garnets, 1.30

42- Garnets, 1.30

43- Garnets, 1.30

44- Garnets, 1.30

45- Garnets, 1.30

46- Garnets, 1.30

47- Garnets, 1.30

48- Garnets, 1.30

49- Garnets, 1.30

50- Garnets, 1.30

M. Labelle est en tête de la classe "A"

IL PRIT PART A 30 PARTIES ET S'EST ASSURE UNE MOYENNE DE 191. — LE PLUS FORTE SERIE A ETE DE 239. — LE CHAMPETRE OCCUPE LA PREMIERE POSITION DANS LA MOYENNE DES EQUIPES.

Le secrétaire de la M.B.A. vient de publier la liste des moyennes des clubs de la classe "A" et "B". N. Labelle, du Champêtre, apparaît en tête de la classe "A" avec une moyenne de 191. — Il a pris part à 30 parties et sa série la plus élevée a été de 239.

Voici les moyennes officielles des joueurs et des équipes :

CLASSE "A"

MOYENNE DES JOUEURS

N. Labelle, Champ.	30	239	5,730	191
R. Lamoureux, Can.	30	241	5,539	184.6
H. Bryson, Col.	30	234	5,425	180.8
C. Bach, Stan.	30	247	5,422	180.7
J. Sutherland, Stan.	30	213	5,411	180.3
J.B. Pelletier, Can.	30	224	5,409	180.3
J. Blouin, Champ.	29	219	5,226	180.2
A. Surgen, Col.	27	222	4,839	179.2
R. J. Walker, Col.	30	232	5,373	179
J. Nelson, Stan.	27	223	4,830	178.8

MOYENNE DES CLUBS

Champêtre	30	26,402	880.0
Canadien	30	26,381	879.3
Crecent	30	26,357	878.5
Standard	30	26,331	877.7
National	30	25,542	851.4
M.A.A. Rouge	30	25,542	851.4
Beaver	30	24,907	830.2
M.A.A. Bleu	30	24,894	829.8

CLASSE "B"

MOYENNE DES JOUEURS

J. Carmichael, R.	24	200	4,246	176.9
T. Orr, Stan.	36	222	4,358	176.6
J. Puhl, Stan.	24	217	4,214	176.5
L. Brown, Stan.	12	232	4,100	175
E. Biron, R. Bleu	36	236	4,233	173.1
E. E. Perry, M.	33	213	5,563	171.6
J. Kelly, Stan.	32	219	5,456	170.5
H. Carmichael, R.	33	206	5,512	167.0
A. J. Perkins, Col.	36	218	6,001	166.6
A. J. Ayr, M. Star	30	212	4,993	166.4

MOYENNE DES CLUBS

R.R.Y.M.C.A. Bleu	36	29,778	826.3
Strachan	36	29,720	825.8
Standard	36	29,354	815.3
M.A.A. C. Bleu	36	28,793	799.3
R.R.Y.M.C.A. Rouge	36	28,536	792.6
National	36	28,279	785.2
M.A.A. Stars	36	28,169	782.2
Colonial Rouge	36	27,044	751.2
Calédonia	36	26,685	740.6
Beaver	36	26,097	724.0
Waverly	36	25,363	704.5
Colonial Bleu	36	25,127	697.9

Le Hockey à Joliette

Joliette, 3 fév. (Communication)

Joliette, 3 fév. (Communication) — Jeudi dernier avait lieu au Collège Joliette, une brillante partie de hockey, entre les Externes et les Pensionnaires. La partie promettait des émotions, car déjà, les deux équipes rivales avaient fait partie nulle et on s'attendait à beaucoup d'activité des deux côtés. Les élèves qui s'étaient rendus en grand nombre pour applaudir aux succès de leurs confrères ne furent pas déçus. La première période fut chaudement contestée et les Pensionnaires, malgré un jeu supérieur de tactique et de combinaisons, ne parvinrent à enregistrer que deux points par l'entremise de E. Dubé. Ducharme dans les filets des Externes; arrêta maints coups de main, et souleva l'admiration générale.

A la deuxième période, les Pensionnaires déterminés à mener la danse débutèrent à une allure rapide et en moins de deux minutes, Dubé avait enregistré deux autres points, ce qui porta le score à 4 à 0 en faveur des Pensionnaires. Olivier sous un bref délai en compta deux autres et Beauré qui ne désirait pas demeurer en arrière enregistra deux fois à son tour. Le résultat de 8 à 0 n'indiqua pas la rapidité du jeu, car les Externes n'ont pu faire de déclarations, et si Labrecque avait pu en faire un peu moins de dispositions à conserver la rondelle lorsqu'il aurait pu la passer à un équipier mieux placé pour tirer, le résultat aurait certainement été autre. Le jeu de combinaison de Dubé d'Olivier et de Monarque pour les Pensionnaires fut admirable et presque tous les points furent enregistrés sur des passes. C'est à espérer que nous aurons le plaisir de voir de nouveaux les deux équipes à l'œuvre.

Suit la composition des équipes et le sommaire des points :

Pensionnaires Buts Externes

Kimber-Beaudoin Points Forest

Monarque Couverts Beauré

Dubé, E. Rovers Labrecque

Dubé P. Centres E. Trudeau

Oliver Alliers Lafortune

Beauré Alliers Ph. Trudeau

Arbitres: Hamelin et Dugas.

SOMMAIRE

Première période

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Pensionnaires..... Dubé, E. 8.00

Royal Grattan se distingue de nouveau

CE COURSIER A REMPORTE UNE VICTOIRE FACILE DANS LA DERNIERE EPREUVE. — ADRIAN POINTER S'ADJUGEA LA COURSE CLASSIFIEE.

Ottawa, 4. — Les chevaux de l'écurie Gray, de Toronto, ont gagné deux événements hier après-midi aux courses du club de courses de Hull. La piste était en excellent état. Royal Grattan s'est classé premier dans le stake ouvert aux amateurs de 235. Il régla facilement son champ dans les trois épreuves Grand Opéra n'était pas inscrit au programme, ce qui facilita la victoire du "Big Train".

Adrian Pointer s'adjugea la course classifiée, Anti-Skid qui s'est classé troisième dans cette épreuve est considéré comme un "ringer", et les juges ont décidé de ne pas afficher son classement avant qu'une enquête ait été faite. Sag B., Jr., à M. T. Brownlee, d'Ottawa, remporta la palme dans l'épreuve de trot et d'amblyon terminée vendredi dernier. Voici les résultats des épreuves :

Trot et amblyon : 3 épreuves disputées vendredi dernier.

Sag B., Jr., T. Brownlee, Ottawa — 2 1 2 1 1

Brino Bars, J. McLelland, Napanee — 3 2 1 3 3

May Belle, Joseph Cameron, Ottawa — 1 5 4 5 5

Rose Bars, N. K., Cornwall, Thamesville — 5 3 5 2 2

Gypsy Wilkes, C. Quinn, Aylmer — 4 4 3 4 4

Temps — 2:23 1-2; 2:35 1-2; 2:26 1-4; 2:24 1-4, 2:23 1-2.

Course classifiée, trot et amblyon.

Bourse — 2200.

Adrian Pointer, J. E. Gray, Toronto — 1 1 1

The Undertaker, J. McDowell, Toronto — 2 4 5

Donnie Bars, N. Cornwall, Thamesville — 6 2 4

Anti-Skid, L. Gilmour, Renfrew — 7 8 2

Alaine, A. B. Martin, Ticonderoga — 3 3 3

Blanch B., A. Bedford, Toronto — 5 5 6

Ray Aleyone, J. Taylor, Ottawa — 4 6 7

Billy B., T. Brownlee, Ottawa — 5 7 8

Temps — 2:19 1-4; 2:19 1-4; 2:19 1-2.

235 — Amateurs, stake de \$1,000.

Royal Grattan, J. E. Gray, Toronto — 1 1 1

Little Alfred, T. Brownlee, Ottawa — 2 2 2

On Well, O. Colombe, Calgary — 3 3 3

Star Points, W. Collins, London — 5 4 4

Gold Standard, M. Burkhead, Batavia, N.Y. — 4 5 5

Temps — 2:21 3-4, 2:20 1-2, 2:21.

Starter Fred, Pike; Juges, P. P. Salter et Wm. Moffatt; chronométrateur, C. H. Putnam.

L'A. A. U. enquêtera

MELVIN SHEPPARD SERA PASSE AU CRIBLE POUR AVOIR ECRI

LES IMPRESSIONS DES JEUX OLYMPIQUES DANS CERTAINS JOURNAUX.

Philadelphie, 4. — Le secrétaire Sullivan, de l'A.A.U., est en train d'enquêter sur le titre d'athlète de chaque grand athlète américain. C'est maintenant au tour de Melvin Sheppard d'être passé au crible. Le crime qu'il aurait commis serait celui d'avoir écrit ses impressions des Jeux Olympiques dans certains grands journaux des Etats-Unis. On dit qu'il aurait fait des arrangements avec deux journaux syndiqués avant son départ pour les Jeux Olympiques, à l'effet de leur fournir des rapports documentés. Le comité d'enregistrement de l'A. A. U. enquêtera.

Et à ce propos, nous expliquons ce terme d'"evens" si usité en Angleterre et en Amérique, et complètement inconnu en France.

N'est-ce pas, outre-Manche et outre-Atlantique, comme un champion de vitesse digne d'être cité, que ceux d'entre eux dont une performance est "evens", c'est-à-dire dont le temps est en dixième de secondes égale le nombre de verges parcourus. Exemple :

100 verges en 10 dixièmes de secondes, c'est 10 "evens", (110 mètres), en 11 dixièmes, 200 verges en 20 "evens", etc., etc.

C'est dire qu'en France, Tournais, Gautier et Mourlon sont les seuls à avoir régulièrement fait les 100 mètres dans un temps "evens".

Les autres performances au-dessus d'"evens" (le fameux 100 mètres de Tournais en 10 s. 9-10 ou l'identique performance de Bouilly, avec un vent très violent, dans le dos) soit dans un temps exactement "evens", ont été très justement contestées.

Le premier amateur qui descendit au-dessous d'"evens" fut l'Américain J. Orden qui fit 9 s. 4-5 aux 100 verges, le 11 octobre 1880 à Washington.

Pendant longtemps, d'ailleurs, le record anglais (amateur) des 100 verges fut tenu par Wharton (Stamford Bridge, le 3 juillet 1886).

Parmi les grands coureurs amateurs dont il faut conserver le souvenir, il convient encore de noter, de 1880 à 1894, Phillips et Bradley, qui faisaient 120 verges en 9 s. 4-5, c'est-à-dire 120 verges en 9 s. 4-5.

Plus près de nous, au-dessous d'"evens", nous trouvons pour les 100 verges les Américains, Duffey, Kelly, avec 9 s. 3-5, puis, toujours Américains, Morton (1905), Kerr (1908), Linkmann (1900) et, performances d'hier, Craig (1912), Drew (1912) et le colonial anglais Patching (1912). Un seul amateur anglais figura sur cette liste glorieuse : W. A. Schick dont les 9 s. 5-10 remontent à 1905.

Parmi les meilleurs temps amateurs au-dessous d'"evens", les plus remarquables, sont ceux du Sud-Africain Walter pour les 120 verges (11 s. 2-5) ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

Volonté faire de la médecine préventive, Kennedy vient de faire savoir à ses équipiers qu'ils paieront 850 d'argent pour les 130 verges (12 s. 3-5), le 150 mètre s'ils osent tenir un sifflet dans les parties locales.

